

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CUINES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 AOUT 2016

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, Maire

MEMBRES PRESENTS : MM. ANTONACCI Lucie - ALPE MARTINE - ARNOUX Roger - BIGNARDI Martine – COMBET-BLANC Françoise- DERRIER Josette - EMIN Monique - GERMAIN Frédéric – PACHOUD Bernard – ROL Nelly TOESCA Jean-Yves – TOGNET André – VEROLLET Muriel

MEMBRE ABSENT EXCUSE :

M. Alain JAMEN (Procuration à Mme Martine ALPE)

Mme Monique EMIN a été élue Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE :

14 Pour, 1 Absent (M. Jean-Yves TOESCA) le compte rendu de la séance du 07 Juillet 2016 et 13 Pour, 1 Absent (M. Jean-Yves TOESCA), 1 abstention (Martine ALPE) la séance du 20 Juillet 2016

En préambule à la réunion du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire informe qu'un point est rajouté à l'ordre du jour et que M. Jean-Yves TOESCA aura du retard.

I – RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE EN C.U.I. A L'ECOLE MATERNELLE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **13 Pour, 1 Absent (M. Jean-Yves TOESCA), 1 abstention (Frédéric GERMAIN)**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à créer le poste d'aide ATSEM dans le cadre d'un Contrat Unique d'insertion à l'Ecole Maternelle à compter du 01 Septembre 2016 pour une période de 12 mois. L'agent recruté sera rémunéré sur la base du Smic en vigueur et pour 26 heures travaillées par semaine, 70 % de la rémunération sera pris en charge par l'Etat, et 30 % restant par la Commune
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la Convention d'accueil de ce C.U.I. ainsi que le Contrat de Travail.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M. Jean-Yves TOESCA prend part à la Réunion du Conseil Municipal

.../...

II – DESIGNATION D'UN ELU EN VUE DE LA CREATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL DANS LE CADRE DU FUTUR TRANSFERT A LA 4C DE LA COMPETENCE EAU-ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **14 Pour, 1 Abstention (M. Jean-Yves TOESCA)**,

DECIDE de nommer **M. Jean-Yves TOESCA**

Comme représentant de la Commune, en vue de la création d'une commission de travail eau/assainissement au sein de la 4 C dans le cadre du futur transfert de cette compétence en 2020 à la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

III – VENTE TERRAIN COMMUNAL ZA GRANGE BORDON

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la vente d'une partie des parcelles situées « Grange Bordon » Section B N°2085 – 2087 et 2089, pour une superficie d'environ 1.125 m² à la SCI YAPO
- **FIXE** le prix de vente à **45,00 € TTC le m²**.
- **DECIDE** que les frais notariés et le bornage seront à la charge de l'acheteur.
- **MANDATE** Monsieur le Maire à l'effet de signer les actes, faire toutes déclarations et affirmations, et généralement faire le nécessaire

IV - CONVENTION AVEC ASSOCIATION DECLICC – ALSH PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association DECLICC relative à la mise en place et au fonctionnement d'un accueil du matin et du soir pour l'année scolaire 2016/2017 pour les enfants du groupe scolaire de St Etienne De Cuines.

V - CONVENTION AVEC ASSOCIATION DECLICC – ALSH PERI-EDUCATIF ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association DECLICC relative à la mise en place et au fonctionnement de l'accueil péri-éducatif pour l'année scolaire 2016/2017 pour les enfants du groupe scolaire de St Etienne De Cuines.

VI - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DECLICC/LA COMMUNE ET LE COLLEGE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association DECLICC, la Commune et le Collège qui définit les divers moyens mis en place pour assurer la restauration scolaire au Collège de St Etienne De Cuines pour les enfants du groupe scolaire.

.../...

VII – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 – REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : à l'unanimité

- **VOTE** la décision modificative budgétaire n° 2 de l'année 2016 pour le budget REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS.

VIII - CONVENTION REGISSANT LES MODALITES D'ACCUEIL ET DE FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES PAR LE RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLEGE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une Convention entre la Commune de St Etienne de Cuines, le Département de la Savoie et l'Etablissement Public Local d'Enseignement de St Etienne de Cuines.

La présente Convention :

- Définit les conditions d'accueil et de fourniture des repas aux élèves du groupe scolaire de la Commune de St Etienne de Cuines par le Collège de St Etienne de Cuines,
- Détermine les éléments financiers relatifs à cette restauration,
- Définit les modalités d'organisation de la restauration scolaire de ces élèves. Convention annexée à la délibération.

IX - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

- **PREND** connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par M. Jean-Yves TOESCA, Adjoint
- **APPROUVE**, à l'unanimité, ce rapport qui sera transmis à Monsieur Le Sous-Préfet de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE et mis à la disposition des usagers pour leur information.
- **JOINT** à la délibération le rapport correspondant.

X – RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE Du SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- **PREND** connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement présenté par M. Jean-Yves TOESCA, Adjoint.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, ce rapport qui sera transmis à Monsieur Le Sous-Préfet de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE et mis à la disposition des usagers pour leur information.
- **JOINT** à la délibération le rapport correspondant.

XII – RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

- **PREND** connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif présenté par M. Jean-Yves TOESCA, Adjoint.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, ce rapport qui sera transmis à Monsieur Le Sous-Préfet de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE et mis à la disposition des usagers pour leur information.
- **JOINT** à la délibération le rapport correspondant.

.../...

XIII – TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES ANNEE 2017

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'Article 1520 du Code Général des Impôts qui autorisent les Communes, qui adhèrent à un syndicat mixte pour l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, à instituer et percevoir la TEOM pour leur propre compte lorsque le syndicat ne l'a pas instituée.

La Commune a adhéré au syndicat mixte le SIRTOMM de ST JEAN DE MAURIENNE pour l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages en Mars 1983.

En l'absence de la délibération du SIRTOM pour percevoir la TEOM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de proroger et de percevoir la TEOM en application des dispositions de l'article 1520 du code général des impôts pour l'année 2017.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vu par Nous, Maire de la Commune de ST ETIENNE DE CUINES, pour être affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le Site internet de la Commune le 02 Septembre 2016, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

**M. Dominique LAZZARO
MAIRE,**

